

Image not found or type unknown



Avenant compromis de vente

Par **Lareva**, le **04/09/2015** à **15:08**

Bonjour,

Mon compagnon et moi même avons signé un compromis de vente hier, seulement lors de la lecture du compromis, nous nous sommes aperçu que les surfaces du terrain n'étaient plus les mêmes que sur l'annonce initiale que le vendeur avait fait paraître. Comme nous n'étions pas certain de nos dire, nous avons préféré signer.

Est-il toujours possible de faire une négociation de prix après avoir signé un compromis ?
Et si le vendeur refuse la baisse de prix, malgré la preuve de l'annonce, notre seul moyen est la rétractation?

Merci par avance pour votre aide.